

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Délibération n°2026.02.032.B

Ecole d'art : adhésion à l'association nationale des classes préparatoires aux écoles supérieures d'arts (APPEA)

LE VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_32B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.032.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

ECOLE D'ART : ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES CLASSES PRÉPARATOIRES AUX ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ARTS (APPEA)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10404 -1) EMANCIPATION PAR ENSEIGT ET ÉDUCATION ARTISTQ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie.
ODD 8 : Promouvoir une croissance durable le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
ODD 10 : Réduire les inégalités.

L'école d'art a pour mission, depuis plusieurs années, de préparer les étudiants aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'arts. Dans ce cadre, elle développe les projets de la classe préparatoire destinés à accompagner les étudiants dans leur orientation et leur réussite aux concours.

Afin de garantir la qualité et la reconnaissance de cette formation, l'école d'art adhère depuis 2012 au réseau APPEA – Association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art, qui fédère les établissements proposant ce type de cursus et favorise les échanges pédagogiques, la mutualisation des pratiques et la visibilité nationale des formations.

La collectivité a autorisé cette adhésion par la délibération n° 2012.06.087 du 7 juin 2012.

Il convient aujourd'hui d'actualiser cette délibération afin de permettre la poursuite de l'adhésion annuelle de l'école d'art de GrandAngoulême au réseau APPEA et de soutenir la continuité de son projet pédagogique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_32B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion de l'école d'art de GrandAngoulême à l'association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA) et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève à titre indicatif, pour l'année 2026 à 550 €.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_32B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026